

Ajaccio, le

17 DEC. 2014

Monsieur le Président,

Le 15 septembre dernier, le comité de bassin a adopté le projet de SDAGE 2016-2021 et s'est prononcé favorablement sur son programme de mesures associé.

Depuis l'état des lieux de 2013 vous avez contribué à plusieurs reprises et durant plus de 9 mois de travaux préparatoires, à leur construction et je vous en remercie.

Ces projets apportent les premières bases pour inciter les acteurs à anticiper les effets du changement climatique, intègre une nouvelle orientation sur la mer qui assure la prise en compte du plan d'action pour le milieu marin. Ils ont l'ambition de susciter un progrès réel dans plusieurs domaines de la politique de l'eau du bassin : la gestion équilibrée de la ressource en eau (mise en place d'un réseau de points stratégiques de suivi, économies d'eau), la lutte contre la pollution (poursuite de la mise aux normes des équipements d'assainissement, réduction de la pollution par les eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation), la maîtrise des risques pour la santé humaine (sécurisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable, délimitation des ressources à préserver pour l'avenir), la restauration de la continuité écologique (interventions sur les ouvrages y faisant obstacle), et la contribution à la préservation de la biodiversité (eau douce, mer, zones humides).

Dans le cadre de la consultation du public et des assemblées locales prévue à l'article L.212-2 du code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire connaître votre avis par écrit sur ces projets sur la base des documents joints suivants :

- le projet de SDAGE 2016-2021 et ses documents d'accompagnement ;
- le rapport d'évaluation environnementale ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le projet de programme de mesures 2016-2021, relevant du préfet coordonnateur de bassin, préfet de Corse.

Vous pouvez consulter ou télécharger ces documents sur le site www.sauvonsleau.fr.

Monsieur Dominique Bucchini
Président de l'Assemblée de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval – BP 215
20 187 AJACCIO CEDEX 1

Votre avis doit parvenir **au plus tard le 19 avril 2015**. Il est à adresser à :

M. le Président du Comité de Bassin de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Les services de la DREAL, de la Collectivité territoriale de Corse et de l'agence de l'eau restent à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires qui vous seraient utiles.

Toutes les réponses recueillies feront l'objet d'un traitement dont les suites données seront soumises au comité de bassin et mises à disposition sur Internet.

Je vous informe également que le projet de plan d'action pour le milieu marin de la Méditerranée occidentale et le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin de Corse font l'objet d'une consultation spécifique dans les mêmes délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Le Président du comité de bassin de Corse,
Président du Conseil Exécutif de Corse,**



Paul GIACOBBI